



Procès-Verbal Conseil Municipal

Jeudi 07 juillet 2022 à 18 heures 30, salle du Peuple, Caux (34720)

Présents (13) :

Jean-Charles Desplan, Laurent Combes, Nicole Saussol, Christophe Canac, Marilyne Chétrit, Danièle Noisette, Claude Signoret, Thierry Germain, Fabrice Laussel, Elodie Martinez, Sandrine Moreno, Gil Georgerens, Cécile Moreau.

Procurations (7) :

- Virginie Dorado à Elodie Martinez
- Chantal Laurent à Danièle Noisette
- Bernard Jaurion à Claude Signoret
- Baptiste Dayre à Fabrice Laussel
- Michel Vidal à Christophe Canac
- Julie Rivière à Sandrine Moreno
- Jean-Michel Cavaller à JC Desplan

18h30 : M. le Maire prononce l'ouverture de la séance.

En l'absence de M. Guy Rivière, excusé, une secrétaire de séance est proposée par M. le Maire : Cécile Moreau. Pas d'objection.

- Le compte-rendu de la séance précédente du 01 juin 2022 est approuvé, 16 voix pour, 4 voix contre (Elodie Martinez, Virginie Dorado, Chantal Laurent, Bernard Jaurion) :

Elodie Martinez : « *Les propos que j'ai tenus en Conseil municipal du 01 juin 2022 ont été supprimés par Monsieur le Maire alors qu'ils ont été remis en fin de séance, par écrit, au secrétaire de séance. On ne m'a même pas proposé d'en faire un résumé. Aujourd'hui, je réitère mes propos. Nous avons tous reçu le 09 juin la circulaire ministérielle modifiant la publication des actes à compter du 01 juillet et hier, nous avons tous reçu la foire aux questions (FAQ) contenant des fiches précises de son application. Il en résulte notamment que le compte rendu n'existe plus. Seul demeure le procès-verbal. Il retrace les débats échangés en séance. Je remets donc à nouveau au secrétaire de séance mes propos qui devront être retracés dans le procès-verbal de séance. ».*

Chantal Laurent : « *Je vote contre car je suis pour l'expression libre et pour donner à chacun des comptes-rendus précis, justifiés, argumentés, afin que tout le monde puisse se construire sa propre opinion. Les propos tenus par certains élus ont été supprimés une nouvelle fois encore. Un compte-rendu de séance doit être complet. ».*

Bernard Jaurion : « *Le compte-rendu ne reflète pas la réalité des débats. Les propos tenus par certains élus lors de ce conseil ont été supprimés par Monsieur le Maire. ».*



- La prochaine réunion du Conseil municipal est envisagée au 15 septembre à 18h30 à la salle du Peuple.
- La prochaine réunion préalable des élus est envisagée le 06 septembre à 18h à la mairie.
- Monsieur le Maire propose un ajout au 4^{ème} point de l'ordre du jour (Avenant Sud-Est Traiteur cantine scolaire) et la suppression du 5^{ème} point (Suspension loyer du logement du Rex)

Vote unanime POUR

Ordre du jour

- 1) Création de l'emploi fonctionnel de directeur général des services
- 2) Création de deux emplois d'adjoint d'animation et d'un emploi d'adjoint technique, à temps non complet de 13h/semaine
- 3) Convention Hérault Energies pour réseaux secs avenue de Neffiès
- 4) Avenant Sud-Est Traiteur cantine scolaire
- 5) Informations diverses
 - a) décision du maire d'ester en justice au fond en matière d'urbanisme
 - b) porter à connaissance de la modification n°2 du PLU d'Alignan-du-Vent (*courriel du 22/6 à 09h59*)

1. Création de l'emploi fonctionnel de directeur général des services (DGS)

Suite au départ à la retraite de Monsieur Guy Rivière au 1^{er} octobre 2022, son poste est déclaré vacant. Monsieur le maire propose la création de l'emploi fonctionnel de « Directeur Général des Services ».

Élodie Martinez demande : « *Pourquoi nous ouvrons ce poste de DGS alors que nous avons ouvert un poste d'attaché territorial ? A-t-on évalué le coût de l'ouverture de ce poste ?* »

Monsieur le Maire répond qu'il n'y aura pas de coût supplémentaire mais plutôt une baisse sensible.

Élodie Martinez déclare qu'une grille d'indice claire est à respecter.

Monsieur le Maire ne tient pas à divulguer le montant du salaire de Monsieur Brice Eveno. Il sera détaché de son poste actuel à Béziers pour une période de deux ans.

Élodie Martinez ajoute que la fonction de DGS va coûter plus cher à la commune.

Vote pour : 16

Abstention : 4 (Virginie Dorado, Élodie Martinez, Chantal Laurent, Bernard Jaurion).

Élodie Martinez : « *Il y a séparation du grade et de la fonction. Nous avons délibéré sur le grade d'attaché territorial lors du précédent conseil. Sur la commune de Caux, cette fonction n'a jamais été créée. Pas plus d'ailleurs que sur les communes de la même catégorie. A titre d'exemple, au niveau de l'agglo, les communes de Agde, Pézenas, Vias, Florensac ont créé cette fonction de DGS. Pourquoi créer aujourd'hui cette fonction de DGS pour un remplacement de poste équivalent ? Le budget de la*



5. Informations diverses

- a. Une procédure de justice est en cours concernant le dossier Espeisse, le Peyral bas.
- b. Le PLU d'Alignan du Vent modification no 2 est disponible et consultable en mairie ou sur le site www.ville-alignan-du-vent.fr

Autres

- Monsieur le Maire a pris un arrêté concernant le règlement de fonctionnement du marché de plein air du vendredi. Ce règlement a été approuvé par les responsables des marchands ambulants. Il sera donc appliqué dès à présent. Les agents de Police municipale seront chargés de le faire appliquer et respecter.
- La convention a été passée entre l'association « 30 Millions d'Amis » et « les chats libres de Caux ». 11 chats ont été stérilisés et identifiés. La facture détaillée de la clinique vétérinaire a été transmise à la mairie. Danièle Noisette souhaite rencontrer la Présidente de l'association « les chats libres de Caux » à la rentrée pour faire le point.
- Christophe Canac soulève le problème des aboiements des chiens. Monsieur le Maire répond que la voix pénale est un recours à utiliser en cas d'excès par dépôt de plainte à la gendarmerie. Christophe Canac propose qu'une association fasse un achat groupé de colliers anti-aboiement revendus sans bénéfice aux propriétaires des chiens. Les aboiements ne sont pas les seuls inconvénients : il est remarqué que de plus en plus de propriétaires laissent leur animal faire leurs besoins dans les rues sans nettoyer. Des sacs pour déjections canines sont pourtant en libre accès dans divers points du village. Monsieur le Maire souhaiterait plus de sévérité à l'égard des propriétaires qui laissent leur chien « chier » dans les rues ou qui les laissent aboyer parfois des heures durant.
- Au lotissement « le Clos Marie », les travaux des « logements aidés » vont débuter, la durée est estimée à une année. Un huissier a constaté l'état des lieux du terrain avant le début des travaux. Cet espace reste un domaine privé tant que la rétrocession n'a pas été faite (promoteur Angelotti).
- Aux Champs Blancs, l'espace parking a été dégagé, un coupe-feu a été réalisé pour la mise en sécurité. Le terrain a été arpentiné car il est envisagé la mise en vente d'une partie de la parcelle.
- Le terrain des Moulins à Vent a également été arpentiné pour en constater les limites.
- Gil Georgerens indique que concernant la réfection des chemins ruraux, le chemin de la Charrette Bleue (Le Causse) a été refait ainsi que le chemin Sainte-Catherine. L'entreprise Colas a achevé les travaux.
- Concernant les emplois saisonniers, les douze jeunes garçons employés aux Services Techniques ont commencé à repeindre les marquages de couleur blanche dans les rues. Ils finiront également la clôture du stade et au mois d'août, leur tâche concernera la réfection des enrobés des chaussées abimées (entre autres).
- Le chemin de Ronis avait été très fortement dégradé par les passages répétés de camions de tonnage trop élevé. Ce chemin est situé à la limite avec la commune de Neffiès. Les travaux ont été réalisés à la charge de l'entreprise responsable des dégradations : plus de 2 000 m² ont été refaits en bicouche. Le chemin de Vareilles a été refait à minima pour un montant de 4 000 €. Laurent Combes indique que la commission viticole va se réunir pour envisager la signalisation de ces chemins, interdits au-delà d'un certain tonnage.
- Thierry Germain indique qu'il y a eu des dépôts de terre aux alentours de l'Etang sur le Causse, sur un terrain privé. Monsieur le Maire rappelle que ces dépôts sont réglementés.



commune en sera affecté car la grille indiciaire n'est pas la même et l'avancement d'échelon est plus rapide. Est-ce que le coût a été évalué ? Ne peut-on pas attendre quelques années pour cela ? ».

Chantal Laurent : « *Je m'abstiens, car ma décision porte surtout sur le fait que nous avons actuellement un attaché territorial en la personne de Guy Rivière, et je ne comprends pas que pour son remplaçant, on ouvre une fonction supérieure de Directeur Général des Services qui représente très certainement une dépense supplémentaire au niveau salaire pour la Commune. ».*

Bernard Jaurion : « *A ma connaissance, il n'y a jamais eu de Directeur Général des Services à Caux même si ce terme est employé couramment. Je ne comprends pas pourquoi on ouvrirait la fonction de DGS pour un poste équivalent. Le coût financier a-t-il été calculé ? Pour ces raisons, je m'abstiens. ».*

2. Création de deux emplois d'adjoint d'animation et d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet de 13h hebdomadaires.

L'équipe actuelle doit être renforcée à la rentrée de septembre 2022 pour plusieurs raisons : Jocelyne Lopez part en retraite, les locaux de la cantine vont être agrandis en raison d'une hausse des effectifs des enfants à la cantine et à l'ALP (accueil de loisirs périscolaire). Nous devons donc procéder à l'ouverture de ces postes, nous procéderons ensuite au recrutement de nouveaux agents qui devront être titulaires du BAFA (pour l'animation). Delphine Salvador, directrice de l'ALP, rédige les fiches de poste à cet effet. Des annonces de recrutement vont être diffusées par voie légale.

Vote pour unanime

3. Convention Hérault Energies pour réseaux secs avenue de Neffiès

Nous devons passer une convention avec Hérault Energies pour les futurs travaux avenue de Neffiès, rue Jean Jaurès et plan Albat. Les réseaux secs concernent tout particulièrement l'électricité. Le montant des dépenses est de 143 172,37 €.

Vote pour unanime.

4. Avenant Sud-Est Traiteur cantine scolaire

Le contrat passé avec le traiteur est valable pour deux années encore. Applicable au 01 septembre 2022, le traiteur nous a avisé d'une hausse du tarif de 8 % due à l'inflation. Pour mémoire, le montant d'un repas était jusqu'alors de 3,80 €. A partir de la rentrée, il sera facturé 4,10 € à la commune.

Il est proposé de répercuter cette augmentation sur le prix de la cantine : Ainsi le « tarif 1 » passerait de 3,80 € à 4,10 € et le « tarif 2 » de 4,30 € à 4,60 €. Les tarifs 1 et 2 sont appliqués en fonction du quotient familial de la CAF.

Christophe Canac indique que le montant facturé aux parents n'est pas très élevé compte tenu du service supplémentaire (animation, encadrement) proposé pour les enfants.

Monsieur le Maire précise que nous n'augmentons pas plus que nécessaire. A la rentrée de septembre, une réunion aura lieu avec les parents.

Vote pour unanime.

Tour de table :

Chantal Laurent (via Danièle Noisette) : « *Je souhaite que mes écrits soient remis en fin de séance au secrétaire de séance par Madame Danièle Noisette qui a ma procuration.* ».

Bernard Jaurion (via Claude Signoret) : « *Je propose de faire nettoyer par les jeunes saisonniers le fléchage municipal dans le village (fléchage de couleur rouge). Simplement du polish, un chiffon et du « jus de coude ». Voir l'essai au carrefour de Mougères. Je souhaite que ce document soit remis en fin de séance au secrétaire de séance par monsieur Claude Signoret à qui j'ai donné procuration.* ».

Thierry Germain dresse un bilan de la fête de Pentecôte début juin : le bilan est très positif malgré la pluie qui a gâché la dernière soirée. Monsieur le maire indique que l'orchestre Paul Selmer qui n'a pas pu jouer ce dernier soir, présentera son spectacle le 7 août à l'extérieur de la salle du Peuple (le surcoût est de 2 000 € compte tenu de la période estivale, pris en charge par le Comité de Fêtes).

Thierry Germain indique que la préparation des Cauxmerciales est en cours de finalisation : six vignerons seront présents, les repas proposés seront variés, deux groupes musicaux assureront l'animation. La commission animation se réunira le 28 juillet pour finaliser l'organisation.

Les festivités à venir sont : le 13 juillet la Fête Nationale avec repas, feu d'artifice et soirée dansante à la salle du Peuple. Le 14 juillet Fête Républicaine dans le Square avec les récompenses pour les élèves passant en 6e au collège, les bacheliers qui ont obtenu leur diplôme, les sportifs méritants, les élèves qui vont à l'école à vélo ou à trottinette, les « balcons/jardins fleuris », les sapeurs-pompiers caussinards. Monsieur le Maire indique que Monsieur Michel Estadieu (ancien maire de Caux) sera mis à l'honneur à l'occasion du 14 juillet. La présence des élus est demandée à 10H30 pour l'installation.

Claude Signoret a participé à la réunion du SMEVH (eau potable). Au mois de septembre, le syndicat va procéder à des sondages pour une évaluation de la quantité hydrique. Laurent Combes demande quelle sera la qualité de l'eau et sa potabilité. Monsieur le Maire indique que le SMEVH a mis nos projets de bâti entre parenthèses après émission d'avis défavorables du syndicat aux constructions de logements multiples dans l'attente de certitude sur la découverte de nouveaux points de ressource.

Fabrice Laussel signale des problèmes répétés de dépôt d'ordures ménagères à même le sol en bas de Grand Rue. Il est difficile d'identifier les auteurs de ces dépôts. La Police municipale ne pourra verbaliser les contrevenants que s'ils étaient pris sur le fait.

A l'angle de l'avenue de Pézenas et du Boulevard Armand Durand, le revêtement pavé est très sonore et très glissant. Pour remédier à ce problème, deux possibilités se présentent à nous : soit l'application d'une résine, soit le bouchardage (grattage et rainurage de la pierre). Une entreprise a établi un devis, nous n'avons pas encore de retour à ce jour. Il est envisagé de faire la même chose sur la Place de la République car outre le bruit, le revêtement engendre des glissades dangereuses, particulièrement par temps de pluie.

Les travaux avenue de Neffiès devraient débuter le 4 octobre pour une fin de chantier en juillet 2023. Une réunion publique est prévue le 30 septembre 2022.

Cécile Moreau demande si la Ligue de Protection des Oiseaux a reçu une réponse favorable à sa demande d'accéder au clocher afin d'évaluer la population de faucon Crêcerellette. Monsieur le Maire a répondu favorablement à cette demande.

Fin de séance à 20h

Signatures :



CR CM 07 07 2022 - CM_JCD_V28-09-2022

